



place de tels systèmes, dont l'utilisation dépend de l'existence d'une carte-passeport format portefeuille.

L'emploi d'une CPFP est appuyé par l'Organisation de l'aviation civile internationale et par l'Organisation internationale de normalisation. Les discussions entre le Bureau des passeports et l'U.S. Immigration and Naturalization Service ont confirmé que cette carte simplifierait les formalités de passage des voyageurs canadiens aux postes-frontières américains. Les discussions avec Revenu Canada et Citoyenneté et Immigration Canada indiquent que l'usage de documents lisibles à la machine faciliterait aussi les formalités d'entrée au Canada.

Objectifs

- Déterminer, pour le compte du Bureau des passeports, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et du ministère du Revenu national, le taux d'acceptation de la CPFP par le public, de même que les besoins, les facteurs démographiques et la demande relatifs à ce produit.

Avantages prévus

Le Bureau des passeports envisage d'introduire la CPFP pour les raisons suivantes :

- elle augmente la qualité du service offert à la population canadienne;
- elle facilite la circulation des Canadiens entre le Canada et les États-Unis;
- elle permet aux compagnies aériennes, aux douanes et aux services d'immigration de servir plus rapidement les voyageurs canadiens des deux côtés de la frontière canado-américaine;
- elle permet aux postes-frontières canadiens et américains d'accélérer la mise en place de technologies et de services visant à faciliter l'entrée et à resserrer la sécurité.